

N°D2022-0-12-025

DÉPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

CANTON
DE HARNES

COMMUNE
DE ROUVROY

SÉANCE
12/10/2022

Objet :
Subvention
exceptionnelle au club
de YOSEIKAN BUDO

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 12 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, à la suite de la convocation en date du 6 octobre 2022, dont un exemplaire a été affiché devant la Mairie ainsi que sur le site Internet de la Ville

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, DENDIEVEL Marjorie, PASQUALINO François, HAINE-LEROY Nicole, GRANDSART Frédéric, MUCCI Marie-Hélène, GLORIAN Grégory, MAHIEUX Gilbert, ANDRIES Jean-Claude, BEKKOUCHE Fatna, ORMAN Isabelle, COUELLE Murielle, DERVILLERS Sébastien, BRIKI Miloud, DERANCOURT Guillaume, DUFOUR Magalie, ZYMNY Alice, KARASIEWICZ Lucie, DUBOIS Géraldine, HAGNERE Patricia, COUELLE Doriane.

ÉTAIENT EXCUSES :

GORAJSKI Nathalie, GALAND Nicolas, HAJA Manuel, VANHOUTTE Audrey, DELAFORGE Daniel.

ÉTAIENT ABSENTS :

GALAS Laurent, BIRMANN David.

Pouvoirs:

Mme GORAJSKI à M. PASQUALINO, M. HAJA à M. DERANCOURT, Mme VANHOUTTE à Mme CUVILLIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Quorum : 15

Madame DENDIEVEL est désignée secrétaire de séance

Monsieur Frédéric GRANDSART, Adjoint aux sports, explique quel le club de Yoseikan budo de Rouvroy a vu deux de ses adhérents sélectionnés pour participer aux championnats du monde qui se dérouleront en Tunisie du 4 au 6 novembre prochains. Ils s'y déplaceront accompagnés de leur coach. Le coût du déplacement s'établit à 2.140 €.

Monsieur GRANDSART propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € au club de Yoseikan Budo de Rouvroy afin de participer au coût du déplacement et de le remercier de donner une très bonne image de la Ville.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'octroyer au club de YOSEIKAN BUDO de Rouvroy une subvention exceptionnelle de 300 € afin de participer au coût du déplacement et de le remercier de donner une très bonne image de la Ville.

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 13 octobre 2022



Le Maire,

Valérie CUVILLIER